

UNIVERSITE DE PARIS OUEST – NANTERRE LA DEFENSE

EXAMEN CRFPA 2015 – VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

DROIT DES OBLIGATIONS

5 heures (obligation + procédure)

Commentaire des articles 1168 à1170 du Code civil issus de l'avant-projet de réforme du droit des obligations (février 2015)

«Art. 1168. –Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite.

«Art. 1169. –Une clause qui crée un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties au contrat peut être supprimée par le juge à la demande du contractant au détriment duquel elle est stipulée.

«L'appréciation du déséquilibre significatif ne porte ni sur la définition de l'objet du contrat ni sur l'adéquation du prix à la prestation.

«Art.1170. –Dans les contrats synallagmatiques, le défaut d'équivalence des obligations n'est pas une cause de nullité du contrat, à moins que la loi n'en dispose autrement. »

